

Image not found or type unknown



Frais de gestion de compte

Par **laurence**, le **09/06/2010** à **09:24**

Bonjour,
J'ai un compte au crédit agricole. Je dois rembourser un prêt à taux zéro à partir de 2017. Il n'y a plus aucun mouvement sur mon compte courant mais je continue à payer des frais pour sa gestion (environ 7 euros par mois). Je ne peux malheureusement pas le fermer à cause de l'emprunt qui devra être remboursé. Est-il possible de demander à la banque la suspension des frais de gestion jusqu'en 2017 ?
merci